

---

**Deuxième jour de la vingt-cinquième Réunion**  
CM(25), journal n° 2, point 7 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION SUR LE RÔLE DE LA JEUNESSE DANS LA CONTRIBUTION AUX EFFORTS DE PAIX ET DE SÉCURITÉ**

1. Nous, Ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, reconnaissons que la jeunesse occupe une place importante dans la société et qu'elle peut jouer un rôle pour soutenir les États participants dans la mise en œuvre d'engagements dans les trois dimensions.
2. Nous rappelons les engagements de l'OSCE relatifs à la jeunesse, fondés sur les dispositions pertinentes de l'Acte final de Helsinki, de la Déclaration sur la jeunesse adoptée par le Conseil ministériel à Bâle en 2014 et de la Déclaration sur la jeunesse et la sécurité adoptée par le Conseil ministériel à Belgrade en 2015.
3. Nous prenons note des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le rôle de la jeunesse dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.
4. Nous prenons note des efforts déployés par la présidence actuelle et les présidences précédentes de l'OSCE, ainsi que des travaux menés par les États participants pour faire avancer l'agenda jeunesse, paix et sécurité, comme la Conférence de l'OSCE intitulée « Travailler avec la jeunesse pour la jeunesse : renforcer la sécurité et la coopération en ligne », tenue à Malaga (Espagne), les 25 et 26 mai 2017.
5. Nous avons conscience du rôle que peut jouer la jeunesse dans la contribution à une culture de paix, de dialogue, de justice et de coexistence pacifique, de confiance et de réconciliation.
6. Nous invitons les partenaires pour la coopération à s'associer volontairement à nous pour souscrire à cette déclaration.

MC.DOC/3/18  
7 December 2018  
Attachment

FRENCH  
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE  
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE  
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET  
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Norvège (également au nom du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Islande et de la Suède) :

« Monsieur le Président,

À propos de l'adoption de la Déclaration sur le rôle de la jeunesse dans la contribution aux efforts de paix et de sécurité, je tiens à faire la déclaration interprétative ci-après au nom du Canada, du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Suède et de la Norvège.

La Déclaration, bien qu'elle soit courte et plus faible que nous l'aurions souhaité, prend note, entre autres, de la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies, laquelle demande à tous les acteurs compétents d'envisager de mettre en place des dispositifs de promotion d'une culture de paix, de la tolérance et du dialogue interculturel et interreligieux.

Nous sommes conscients du rôle de la jeunesse en matière de paix et de sécurité et soulignons l'importance de la participation des femmes aux efforts de paix et de l'intégration des perspectives de genre dans ces efforts.

La résolution énumère toute une série de domaines dans lesquels la jeunesse peut jouer un tel rôle.

Nous encourageons les futures présidences à étudier des moyens de faire participer la jeunesse aux travaux sur la sécurité conformément à cette résolution des Nations Unies.

La Norvège demande que la présente déclaration soit jointe à la Déclaration et incluse dans le journal de ce jour.

Merci. »